

LE BILLET

Idées reçues...

Même mes idées fausses sont parfois réconfortantes pour ceux qui y croient ! Ainsi est-il plus sécurisant de penser que le surendettement touche surtout celles et ceux qui sont déjà dans des situations précaires. Hélas, les statistiques montrent que les dettes ne surgissent pas seulement du dénuement ou de l'envie compulsive de se payer des choses hors de votre portée. Celles et ceux qui se retrouvent fichés par la Banque de France et soumis à des obligations de remboursement très strictes sont souvent comme vous et moi : salariés, avec un salaire tout à fait correct. Ce qui fait presque de nous tous des surendettés en puissance...

ATYPIQUE ■ A plus de 80 ans, Jeanne rembourse toujours des dettes vieilles de vingt ans

Pour l'amour d'une maison...

Il y a des rencontres auxquelles on ne s'attend pas. Et qui, d'un coup, vous aide à porter un regard différent sur ce qui vous entoure. Quel dommage, Madame, qu'on ne puisse dire ni votre nom, ni votre histoire ! Juste vous laissez raconter, anonyme, comment une vieille dame de 84 ans met depuis quinze ans un point d'honneur à rembourser des dettes à cause d'une maison qui était l'âme de sa famille.

Patrick Bertharion

C'est dans un immeuble quelconque que Jeanne passe ses jours. Entre des souvenirs hors du commun qu'elle partage et des problèmes matériels que la quasi-totalité de ses amis et de sa famille ignorent.

Une retraite confortable de fonctionnaire, un parcours personnel aussi riche en rencontres qu'atypique... Et moins de 400 euros par mois pour manger, se vêtir, acheter de l'essence. « Mais ce qui me manque le plus, c'est de pouvoir faire plaisir aux autres », regrette-t-elle doucement.

Le danger de la facilité

Son histoire est très loin des clichés sur les personnes surendettées. Une histoire dont, à 84 ans, elle se

souvent avec une précision photographique. Étonnante mémoire, étonnante culture, qui ne l'a pas empêché « de me faire piéger. Ce qu'il faut que les gens sachent, c'est que le danger vient de la facilité apparente de souscrire certains crédits ». Pourtant, Jeanne n'est pas de la génération carte bancaire.

En 2000, lorsqu'elle se présente d'elle-même à la Banque de France pour bénéficier d'un dossier de surendettement, cela fait déjà vingt ans qu'elle tente de résoudre des problèmes financiers.

Tout commence par un coup de foudre pour une grosse maison bourgeoise au fin fond de la campagne française. « Mes parents l'ont achetée sans se rendre compte des travaux. » D'autant que le coup de foudre est familial : La maison des vacan-



GOUFFRE. Quand une maison de famille devient une charge insupportable. ILLUSTRATION T. LINDAUER

ces devient vite le lieu des retrouvailles.

Jeanne contracte un premier prêt (alors qu'elle n'est pas propriétaire). Les sanitaires, la plomberie, l'électricité. Le gouffre est sans fond.

Vie sociale : zéro

Côté banque, on l'encourage : « J'ai payé jusqu'à 17 % d'intérêts pour

un crédit renouvelable. Au bout de deux ans, je me suis aperçu que je remboursais uniquement les intérêts. » La retraite arrive, les dettes se poursuivent. Et quand Jeanne se résout à vendre, elle ne peut même pas tout rembourser. « Les crédits me prenaient tout. »

Les conséquences ?

« Plus de vacances, un voyage, n'en parlons pas. Chaque fois qu'on m'invite, il faut trouver un prétexte car on sait qu'on devra rendre l'invitation et qu'on ne peut pas. » Jeanne finira de rembourser ses dettes en 2012, à 85 ans... « Comme ça, dit-elle en souriant, je pourrai payer mes obsèques. » ■

À LA LOUPE

150

C'est le nombre de dossiers déposés chaque mois à la Banque de France en Auvergne.

Qui ?

L'UFC-Que Choisir aide celles et ceux qui veulent présenter un dossier. L'antenne clermontoise accueille ainsi sept à huit personnes par semaine !

Commission

La commission chargée de l'étude des dossiers est présidée par le préfet qui a délégué, de manière permanente, le sous-préfet d'Ambert. Siègent à ses côtés le directeur de la Banque de France, un représentant de la direction des Finances publiques, un des établissements de crédits, un des consommateurs, un travailleur social et un juriste.

Gel

Dans certains cas, la commission peut estimer qu'une situation est « irrémédiablement compromise ». Deux solutions : un gel de la dette pouvant aller jusqu'à deux ans. Ou un effacement total s'il n'y a aucune chance que la situation de l'intéressé s'améliore. Dans les deux cas, il faut que la situation matérielle corresponde à des critères bien précis.

Précautions

Deux erreurs à éviter absolument en attendant la décision de la commission de surendettement :

- Cesser de payer vos crédits : seule l'acceptation de votre dossier peut suspendre ces paiements.
- Ne pas aggraver votre endettement en souscrivant de nouveaux crédits ou en vendant un bien au profit d'un de vos créanciers.

« Pour les vacances, on reste là ; quand on peut, on va à la piscine »

Un emploi de fonctionnaire, 1.700 euros par mois de salaire. Puis un divorce, des pensions alimentaires et quelques aléas. L'histoire d'Alain ressemble à des milliers d'autres.

« Quand on divorce, tous les frais sont multipliés par deux. Il a fallu trouver une maison pour accueillir mes quatre enfants un week-end sur deux et pendant les vacances. »

Premier crédit à la consommation en 2007 « pour louer un logement. Coût mensuel : 250 euros. Auxquels s'ajoutent les 370 euros de pensions alimentaires et le loyer (400 euros). Une grosse panne de voiture (1.500 euros de réparation), et voilà Alain qui plonge. En 2008, il se retrouve avec un découvert



VACANCES. « Partir ? On n'y pense même pas, le seul centre d'intérêt, c'est avoir assez d'argent pour acheter à manger. »

de 2.700 euros et sa banque qui refuse toute négociation de crédit. « C'est l'assistante sociale du service où je travaille qui m'a

orienté vers l'association La Base (voir par ailleurs). Je ne voulais pas rester comme ça ». Aujourd'hui Alain a déposé un dossier

de surendettement qui a été déclaré recevable. Son crédit a été renégocié par la Banque de France : 180 € par mois jusqu'en

2015. Après une "rechute" en 2009.

« Peu de monde connaît ma situation. L'expliquer aux enfants ? C'est dur, je l'ai fait uniquement avec l'ainé. »

Faire attention à tout

Car un dossier de surendettement n'est pas la solution miracle. Même aujourd'hui, Alain « fait attention à tout. L'alimentaire devient le seul centre d'intérêt ».

Et la période des vacances est particulièrement difficile. « Partir avec les enfants, je n'y pense même pas. Ma sœur habite dans le sud-ouest, si j'ai assez d'argent pour l'essence, on ira peut-être quelques jours. Sinon, c'est la piscine communale, des balades. Le Mac Do, c'est exceptionnel. »

Aujourd'hui, Alain reste persuadé que sans l'intervention de Maria Sénétaire, la conseillère en économie sociale de La Base, il aurait « mal tourné. J'aurais fini par faire une connerie » affirme-t-il.

On ne voit plus personne

Mais s'il arrive à sortir la tête de l'eau, Alain sait que le prix le plus élevé du surendettement n'est pas financier, mais social : « On ne voit presque plus personne, parce qu'on ne veut pas que les gens se rendent compte qu'on a des problèmes. En ce moment, j'ai une copine. Mais je ne sais pas si ça va durer. Je ne peux même pas l'inviter au cinéma ou au restaurant, c'est dur. Mais c'est comme ça... » ■

Surenndettement

DOSSIER

CRÉDITS RENOUEVABLES. 9 fois sur 10. Selon l'enquête réalisée par la Banque de France en 2010, les crédits renouvelables (revolving) étaient présents dans 91 % des dossiers de surendettement ! Et ont généré un endettement moyen de... près de 21.000 euros. Des crédits dénoncés depuis toujours par les associations de défense des consommateurs. ■

44.600 EUROS

MOYENNE. En hausse. Le nombre de dossiers de surendettement était en hausse de 2,8 % en Auvergne l'an dernier (2,5 % au plan national). Soit 1.651. Avec un endettement moyen de 44.600 euros, dont 17.600 liés à des prêts personnels ou à des crédits affectés à des achats précis. Et 20.800 euros résultant de crédits permanents. 10 % seulement des dossiers ont pour origine des crédits immobiliers, mais l'endettement y est très nettement supérieur aux crédits à la consommation : environ 94.000 euros. En France, 196.000 dossiers ont été déposés en 2010. ■

UN SUR TROIS. CDI. Plus de 30 % des personnes endettées sont salariées en CDI. Juste après, on trouve les chômeurs (28,2 %), et les retraités (14 %). À l'inverse, les artisans et commerçants sont très peu représentés : 0,1 %. Dans 80 % des cas, les ressources mensuelles sont inférieures à 2.000 €. Mais comprises entre 2.000 et 3.500 € dans 17 % des dossiers. ■

CRÉDITS FACILES ■ L'endettement peut aujourd'hui conduire certains au bord de l'exclusion sociale

Une spirale qui vous happe par surprise

Faire des dettes, trop de dettes, est un mal vieux comme le monde. Mais dans nos sociétés hyper structurées, il a aujourd'hui des conséquences extrêmes. Au point de conduire certains individus au bord de l'exclusion sociale.

Patrick Bertharion

Crédits faciles, tentations multiples ; envies compulsives d'acheter le dernier écran plat ou la nouvelle console vidéo ? Les Français qui s'endettent ne sont pas toujours ceux qu'on croit. Et pas pour les raisons qu'on imagine. Si les frénétiques du crédit existent, ils ne constituent pas la majorité des cas qui atterrissent un jour devant la commission de surendettement de la Banque de France.

Un statut qui inquiète

On trouve des interdits bancaires dans toutes les professions. Au bout du compte, on s'aperçoit que le surendettement peut arriver à n'importe qui ; même (et surtout ?) s'il est



EN HAUSSE. 1.651 dossiers de surendettement ont été déposés en Auvergne en 2010 ; c'est 2,8 % de plus que l'année précédente. PHOTO D'ARCHIVES S.TRÉMODEUX

salarié avec un salaire tout à fait correct. En 2010, il y a ainsi eu 1.651 dossiers de surendettement déposés auprès de la Banque

de France en Auvergne (une hausse de 2,8 % par rapport à 2009).

« Dossier de surendettement ». Une expression

qui fait peur à beaucoup, persuadés que ce statut va les stigmatiser aux yeux de la société. Pourtant, c'est le recours le plus sage

lorsque les banques tentent par tous les moyens de vous faire rembourser vos dettes. Encore faut-il savoir vers qui se tourner et à quel moment. ■

Le dossier de surendettement : la solution la plus acceptable

Si vous ne pouvez plus faire face à vos crédits ou à vos dettes, vous pouvez déposer un dossier de surendettement.

Ces dossiers sont disponibles sur le site de la Banque de France ou dans toutes ses agences. Pour le remplir, vous pouvez vous faire aider par une association comme l'UFC-Que Choisir ou La Base (*lire par ailleurs*).

Déposé auprès de la Banque de France, il est étudié par une commission qui fait un état des lieux de votre situation. Si votre dossier est accepté (dans un délai maximum de trois mois après son dépôt), cela a pour effet de suspendre vos crédits et les éventuelles poursuites de vos créanciers.

La Banque de France va alors négocier avec vos créanciers après avoir fixé un montant maximum de remboursement, non pas en fonction des sommes dues, mais en fonction de vos capacités de remboursement.

En cas de refus des banques, c'est un juge qui statuera (sans possibilité d'appel).

Les effets du dossier ont une durée maximale de huit ans. Durant cette période, la personne est fichée au Fichier central des incidents de paiement. Tout créancier est tenu par la loi de le consulter ; s'il ne le fait pas, vous accordant par exemple un nouveau crédit, il peut être poursuivi pour « mise en danger économique ». ■

« C'est un métier où l'on doit d'abord essayer de comprendre »

Maria Senectaire est conseillère en économie sociale. Au sein de l'association La Base, elle accompagne celles et ceux qui ne peuvent plus faire face à leurs dettes.

« Parfois, il suffit de donner des conseils pour gérer son budget de manière équilibrée. Souvent, il faut accompagner des gens qui ont encore plus besoin d'un soutien psychologique que de conseils pratiques. »

Depuis plusieurs années, Maria Senectaire va ainsi à la rencontre des personnes surendettées dans des services aussi inattendus que les Impôts, l'Éducation nationale ou la police. « Notre association est mandatée par des administrations pour conseiller celles et ceux qui n'arri-



SOUTIEN. L'accompagnement est souvent plus important que les conseils pratiques. PHOTO D'ARCHIVES FRANCIS CAMPAGNONI

vent plus à faire face à leurs dettes. Plus les gens ont un métier assuré et un salaire correct, plus ils attendent pour venir me trouver ; souvent parce qu'ils ont honte. Mais je ne suis surtout pas là pour les juger. D'abord les

écouter, puis arriver à comprendre comment ils en sont arrivés là. Ensuite seulement, je peux les aider à imaginer des solutions. »

Créée il y a dix ans, l'association La Base voit aujourd'hui l'essentiel de

QUI SONT-ILS ?

Personnes seules. Elles constituent aujourd'hui la très forte majorité des personnes surendettées en France : 65 % des cas contre 58 % en 2011.

Un sur quatre. Des chiffres à rapprocher d'un autre : 23 % des dossiers de surendettement sont dus à des difficultés familiales : séparation, divorce, décès d'un conjoint.

54 %. Les 35-54 ans sont les plus touchés ; 28 % des cas concernent des personnes âgées de 35 à 44 ans, 26 % des 45-54 ans.

Les seniors aussi. En dix ans, le nombre de personnes de plus de 65 ans à subir des situations d'endettement a doublé : 4 % en 2001, 8 % l'an dernier. Forte augmentation également pour les plus de 55 ans ; sur la même période, on est passé de 13 à 26 %.

80 %. Ce sont les locataires les plus exposés : 80 % des dossiers ; ce qui met là aussi l'accent sur le poids de plus en plus grand du logement dans le budget familial.

son activité consacrée au surendettement (aide et prévention). Dès le mois de juillet, l'association auvergnate rejoint le réseau national Crésus. Née en Alsace, cette structure associative a aujourd'hui un rayonnement national. Elle propose, une aide technique très poussée aux personnes surendettées.

« Mais une aide technique, même performante, ne suffit jamais quand il s'agit de surendettement » estime Christine Méténier, présidente de La Base. L'affiliation au réseau Crésus va cependant permettre à l'association de faire bénéficier de son aide à un public plus large. ■

➔ Pratique. La Base, 20 rue du Changil à Clermont-Ferrand ; LABASE63@AOL.com.